

Zeitschrift: Schweizer Soldat : Monatszeitschrift für Armee und Kader mit FHD-Zeitung
Herausgeber: Verlagsgenossenschaft Schweizer Soldat
Band: 9 (1933-1934)
Heft: 11

Rubrik: Schulen & Kurse = Écoles & cours

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

des postes est déterminé par la nature du terrain et la visibilité.

L'essentiel est de pouvoir repérer et signaler exactement la voie suivie par les avions qui ont survolé le territoire suisse, tant dans la zone frontière qu'à l'intérieur. Les postes ont l'effectif suivant: 1 chef de poste, 1 suppléant et 7 à 8 guetteurs. Le chef du groupe de repérage de l'arrondissement territorial est le commandant territorial. Il dispose de l'officier pour la défense antiaérienne et de ses suppléants.

Le service de repérage et de signalisation est soumis, en temps de paix, au service de l'état-major général et, en temps de guerre, au commandant de l'armée.

En temps de paix, le service de l'état-major général peut convoquer chaque année le personnel à des cours d'introduction, ainsi qu'à des exercices de repérage et de signalisation d'un à trois jours.

Les hommes sont désignés comme « guetteurs » sur les contrôles matricules du landsturm ou sur les registres des services complémentaires des commandants d'arrondissement et des chefs de section. Ils ne doivent pas être employés à d'autres services.

La présente ordonnance est entrée rétroactivement en vigueur le 1^{er} janvier 1934.

Petites nouvelles

Alors que les recrues des compagnies de fusiliers et de carabiniers seront munies, dès l'année 1935, de la nouvelle carabine modèle 35, l'infanterie de montagne sera l'objet d'une mesure spéciale, étant donné que l'introduction dans cette catégorie de troupes, d'une arme plus maniable apparaît comme assez urgente. Au début des cours de répétition de cette année, les hommes des brigades de montagne porteurs d'un fusil modèle 11 seront équipés d'une carabine 11 dont on possède actuellement d'assez importantes réserves. Les recrues de l'infanterie de montagne seront également équipées avec la carabine de même modèle.

En corrélation avec ce rééquipement, le D.M.F. a chargé l'administration du matériel de guerre de permettre aux soldats qui participent au Tir fédéral de Fribourg, mais qui seront rééquipés auparavant, de conserver pour cette manifestation le fusil avec lequel ils sont familiarisés. Immédiatement après le tir fédéral, les fusils prêtés devront être rendus à l'administration du matériel de guerre. Cette faveur s'appliquera aux soldats de l'infanterie de montagne qui entrent en cours de répétition pendant la première moitié de cette année, soit les régiments d'infanterie 7, 10, 19 et 30, ainsi que la Br. I. mont. 18.

★

Pour la deuxième fois consécutivement une patrouille militaire suisse-romande se classe première de sa catégorie aux courses nationales de ski. Il s'agit de la patrouille du R. Art. auto 5 (Garnison de St-Maurice) qui vient, après Zermatt il y a deux ans, de remporter la première place à Andermatt dans la catégorie lourde des troupes de plaine. Nos félicitations à ces valeureux skieurs de la Garnison de St-Maurice.

★

Les journaux socialistes ont jeté dernièrement en pâture à leurs lecteurs, sous ce titre ronflant « Cent vingt mille francs jetés... en l'air! » un petit article affirmant que la Bttr. de can. Id. auto 4, effectuant son cours de répétition du 9 au 24 janvier au Monte-Ceneri, avait tiré 1500 projectiles d'une valeur de fr. 120,000.—. Cette affirmation demande quelques précisions car elle est un peu fantaisiste. La Bttr. 4 a tiré 300 projectiles de moins que ne l'indiquent les journaux socialistes toujours si bien renseignés; ceci fait déjà la bagatelle de fr. 24,000.— à soustraire aux fr. 120,000.— indiqués. En outre l'auteur de l'article en question s'est bien gardé d'indiquer que 900 de ces projectiles ont été tirés par le Cours de tir II pour capitaines et premiers-lieutenants auquel la Bttr. 4 était attachée pendant toute la durée de ce cours.

En vérité, ce ne sont pas les scrupules qui étouffent la presse socialiste et voici faite une fois de plus la preuve que le mensonge est une fleur particulièrement cultivée dans toutes ses variétés par ceux qui veulent dès maintenant se faire passer pour les champions de la démocratie.

Allons, le bourrage de crâne continue...

★

Sous la conduite du cap. d'EMG Guisan, les participants du cours volontaire de ski de la Br. de mont. 3 ont effectué en deux jours 132 km de parcours effort en se rendant de Bretaye à la Lenk et retour. Sans le moindre accident cette performance exalte le culte de l'effort, met en lumière le travail silencieux de nos skieurs militaires qui se préparent à leur rude tâche de guerre en haute montagne en hiver et crée la tranquillité assurée aux cœurs de nos hommes confiants d'être à même de remplir n'importe quelle mission, si dure soit-elle.

★

Dans une récente séance, le Conseil fédéral a été saisi d'une requête, émanant du Conseil de direction de l'Union nationale de Genève, et rendant l'autorité fédérale attentive à certaines phrases typiques prononcées au cours d'une assemblée tenue le 22 décembre par le chef du gouvernement genevois, le socialiste Léon Nicole. Ce dernier aurait dit notamment: « Les ouvriers doivent accepter d'entrer dans l'armée pour y faire un apprentissage qui peut leur être utile dans la lutte contre le fascisme et les mener définitivement au pouvoir, et non pas pour se mesurer contre une armée étrangère. »

Emus à juste titre que puisse être adressé, sans sanction, semblable appel au « noyautage » de l'armée, qui ne peut remplir sa mission qu'en tant qu'elle ne forme qu'un tout, et estimant d'autre part qu'un tel langage de la part d'un chef de gouvernement justifie par avance les plus graves manquements à la discipline, les signataires de la requête précitée prient le Conseil fédéral de lui donner la suite qu'exige l'application stricte de nos lois. Le Conseil fédéral a transmis cette requête, pour examen, au Département fédéral de justice et police.

★

Donnant suite à la proposition de la Société d'officiers du canton de Neuchâtel, l'assemblée générale de la Société suisse des officiers a décidé l'exclusion du lieutenant Pointet de célèbre mémoire à la suite de sa campagne en faveur du camarade Graber.



Rekrutenschulen.

Infanterie:

1. Division vom 14. März—19. Mai, Lausanne, Mitr. Bière.
2. Division vom 14. März—19. Mai, Colombier und Liestal
3. Division vom 14. März—19. Mai, Bern und Wangen a. A.
4. Division vom 14. März—19. Mai, Luzern, Mitrailleure Stans vom 14. März—19. Mai, Aarau.
5. Division vom 14. März—19. Mai, Zürich u. Herisau, Mitr. Zug.
6. Division vom 14. März—19. Mai, St. Gallen, Mitr. Herisau.
- Telephon- u. Signalpatrouillen vom 14. März—19. Mai, Freiburg.
- Büchsenmacher vom 21. Febr.—2. April, Bellinzona, Fachausb. vom 2. März—28. April, Bern W. F.
- vom 14. März—23. April, Bière und Bern, Fachausbildung vom 23. April—26. Mai, Bern W. F.
- Trompeter u. Tambouren 3. u. 4. Div. v. 14. März—19. Mai, Bern.
5. u. 6. Div. v. 14. März—19. Mai, Zürich.

Genietruppen: 1.—3. Division

- Sappeure und Mineure vom 21. März—26. Mai, Yverdon.
 Pontoniere vom 21. März—26. Mai, Brugg.
 Pioniere vom 21. März—26. Mai, Liestal.
 Büchsenmacher vom 21. März—29. April, Yverdon, Fachausbildung vom 8. Okt.—3. Nov., Bern W. F.
 Trainrekruten vom 26. März—26. Mai, Liestal.
 vom 12. März—12. Mai, Thun.

Traintruppe vom 12. März—12. Mai, Thun und Sitten.

Offiziersschule.

Traintruppe vom 12. März—12. Mai, Thun.

Unteroffiziersschulen.

Spezialkurs für Mitr.-Büchser vom 19.—31. März, Bern W. F.
 Artillerie vom 14. März—19. April, Bière.

Wiederholungskurse.

2. Division Geb.-I.-Kp. I/90 vom 12.—24. März, Schießschule Wallenstadt, F.-Bttr. 26 vom 1.—16. März Schießkurs Büllach.

Der Federhut macht keine Soldaten.

(Gotthold Krebs.)